



N. Réf. : 22/041

Mont de Marsan, le 23 août 2022

Madame,  
Monsieur, et Cher Adhérent,

Nous sommes heureux de vous convier à notre 52ème Assemblée Générale qui se tiendra le:

**Vendredi 9 septembre 2022**  
**à 9 heures**, salle municipale (centre du Bourg)  
**à Bélis**

Nous débuterons l'Assemblée Générale statutaire par le rapport moral, suivi des comptes 2021 et le renouvellement du tiers sortant : Mme RENON, Mme DUBLANC, Mr COL et Mr LONNE PERRET.

Le Conseil d'Administration vous propose les thèmes suivants en salle, puis sur le terrain :

- un second volet sur le traitement des fossés faisant suite à notre tournée précédente chez Nicolas LAFON
- une approche de l'utilisation de drone pour le suivi de vos parcelles (côtés pratiques, administratifs, traitements des données...) par Julien GOULLIER, gestionnaire forestier indépendant.

Pour cette matinée, nous garderons les gestes barrières ainsi que certaines distances pour ne pas faire prendre de risque aux plus sensibles d'entre nous.

Pour ceux qui le désirent, un déjeuner est prévu au restaurant La Grange à Bélis. Compte tenu du nombre limité de places, prenez la peine de vous inscrire, **avant le 6 septembre**, auprès de Thierry CARBONNIERE.

Dans l'attente de vous retrouver, nous comptons bien sur votre présence.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, et Cher Adhérent, à l'expression de mes sentiments dévoués.

La Présidente,



Chantal RENON